

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26002CCAS
Séance du 19 février 2026 à 18 heures 30

Date de la
Convocation
Le 09/02/2026

Date d'affichage
Le 10/02/2026

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 24/02/2026

Ce jour d'hui le jeudi dix-neuf février de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe,
Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD
ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Boualem
MEGUENNI

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°1

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se
trouve Mme , domiciliée sur la commune

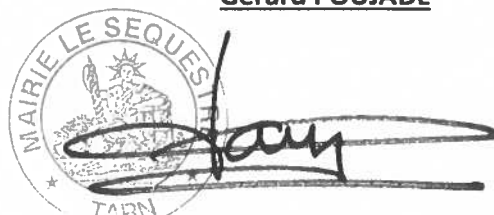
Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de sa dette
envers EDF qui s'élève à 245,98 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **200 €**
Cette somme sera réglée directement à EDF sur présentation de sa facture.

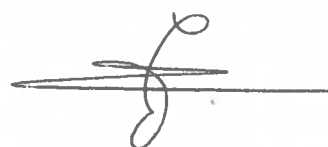
Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 février 2026

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans
un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou
de sa publication /notification.